

---

# Développement Durable au SPC

## La durabilité et la biodiversité

---

Séminaire 2024 sur la mobilité SPC, SMO, ACF – **23 septembre 2024**

Bruno Spahni, **responsable du développement durable au SPC**  
Anne-Laure Besson, **collaboratrice technique dipl. au SFN**

# Sommaire

---

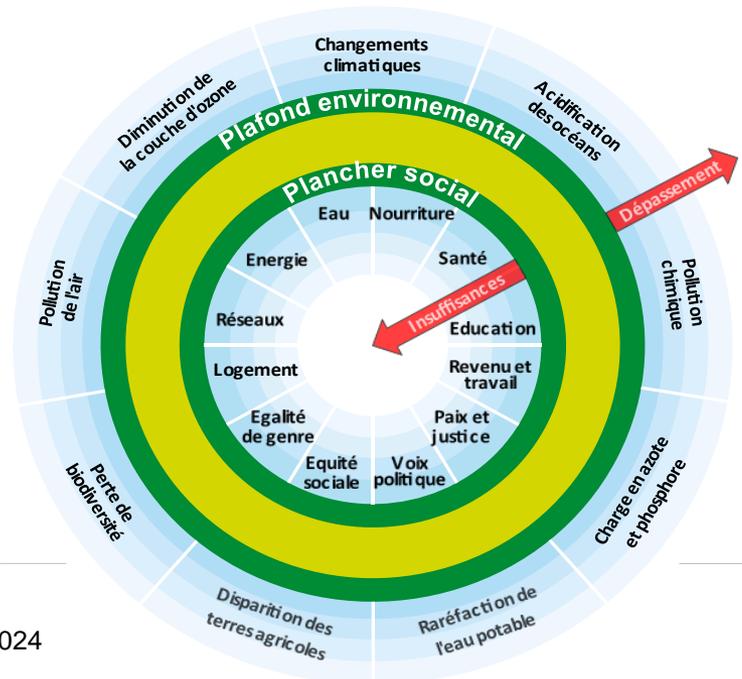
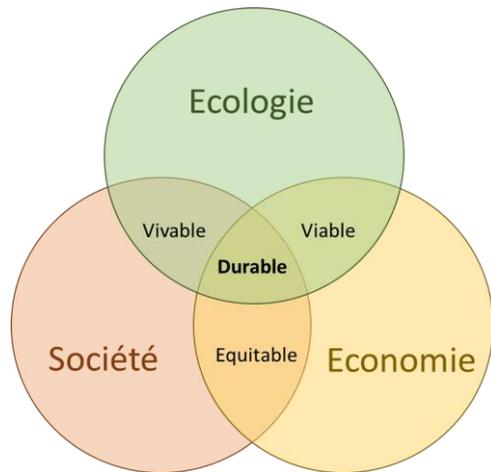
1. DD - Contexte général
2. DD - Contexte cantonal
3. DD - Réalisation au SPC
4. DD - Place à la Biodiversité
5. DD - Conclusion

# 1. DD - Contexte général

Qu'est-ce que le développement durable (DD)?

C'est un développement qui répond aux **besoins du présent** sans compromettre la capacité des **générations futures** à répondre aux leurs.  
(Harlem Brundtland)

Notion est officialisée par l'ONU (Rio, 1992), avec ses trois piliers, soit: un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable.



# 1. DD - Contexte général

Les **17 Objectifs** du développement durable (et ses 169 cibles) de l'Agenda 2030 de l'ONU. Négociés en 2015 par 193 pays.



# 2. DD - Contexte cantonal

Et à Fribourg?

> La durabilité est inscrite dans la Constitution cantonale

**Art. 3** Buts de l'Etat

<sup>1</sup> Les buts de l'Etat sont:

- a) la promotion du bien commun;
- (...)
- g) la protection de l'environnement;
- h) le développement durable.

<sup>2</sup> L'Etat poursuit ces buts dans le respect de la liberté et de la responsabilité de l'être humain ainsi que du principe de subsidiarité.

> La Stratégie cantonale de la durabilité reprend les objectifs 15 des 17 ODD de l'ONU adaptés au Canton de Fribourg et comprend 31 cibles ainsi que 140 mesures concrètes.



# 2. DD - Contexte cantonal

**AIMP 2019**, ratification par le canton le 1<sup>er</sup> janvier 2023

Vue d'ensemble des adhésions à l'AIMP 2019 (état au 01.05.2024)



Marchés publics – Accord intercantonal

**122.91.2**

## Accord intercantonal sur les marchés publics <sup>1) 2)</sup>

du 25.11.1994 (version entrée en vigueur le 01.07.2010)

<sup>3</sup> Il poursuit notamment les objectifs suivants :

- assurer une concurrence efficace entre les soumissionnaires ;
- garantir l'égalité de traitement à tous les soumissionnaires et assurer l'impartialité de l'adjudication ;
- assurer la transparence des procédures de passation des marchés ;
- permettre une **utilisation parcimonieuse des deniers publics.**

Marchés publics – Accord intercantonal

**122.91.3**

## Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP)

du 15.11.2019

### CHAPITRE 1

#### Objet, but définitions

##### Art. 1 Objet

<sup>1</sup> Le présent accord s'applique à la passation de marchés publics par les adjudicateurs qui lui sont assujettis, que ces marchés soient soumis ou non aux accords internationaux.

##### Art. 2 But

Le présent accord vise les buts suivants :

- une utilisation des deniers publics qui soit économique et qui ait des **effets économiques, écologiques et sociaux durables** ;
- la transparence des procédures d'adjudication ;
- l'égalité de traitement et la non-discrimination des soumissionnaires ;
- une concurrence efficace et équitable entre les soumissionnaires, en particulier par des mesures contre les accords illicites affectant la concurrence et contre la corruption.

# 3. DD - Réalisation au SPC

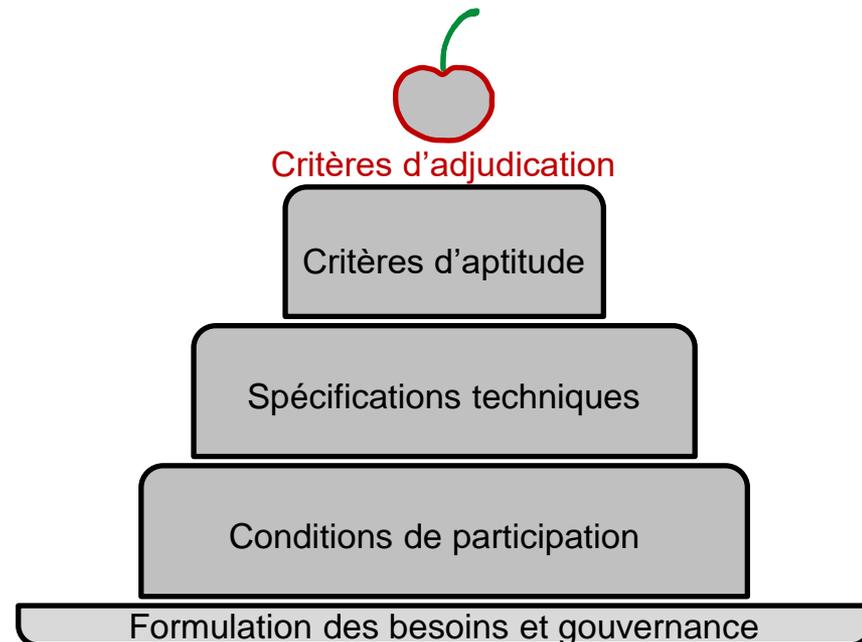


Cible 12.1 : Promouvoir une consommation et des marchés publics durables

> Une intégration de la durabilité à toutes les phases des projets et à tous les niveaux des appels d'offre

## Le phases de projet selon la SIA 103

Phases	Phases partielles
1 Définition des objectifs	11 Enoncé des besoins, approche méthodologique
2 Etudes préliminaires	21 Définition du projet de construction, étude de faisabilité 22 Procédure de choix de mandataires
3 Etude du projet	31 Avant-projet 32 Projet de l'ouvrage 33 Procédure de demande d'autorisation / dossier de la mise à l'enquête
4 Appel d'offres	41 Appels d'offres, comparaison des offres, propositions d'adjudication
5 Réalisation	51 Projet d'exécution 52 Exécution de l'ouvrage 53 Mise en service, achèvement
6 Exploitation	61 Fonctionnement 62 Surveillance / contrôle / entretien 63 Maintenance



# 3. DD - Réalisation au SPC



Cible 12.1 : Promouvoir une consommation et des marchés publics durables

> Une intégration de la durabilité à toutes les phases des projets et à tous les niveaux des appels d'offre

Un minimum requis pour participer au marché:

- > Conditions de participation (lié au soumissionnaire)
- > Critères d'aptitude (lié au soumissionnaire)
- > Spécifications techniques: Conditions générales (lié au marché)

Des critères comparatifs pour différencier la meilleure offre:

- > Critères d'adjudication (lié au marché)

# 3. DD - Réalisation au SPC



Cible 12.1 : Promouvoir une consommation et des marchés publics durables

> Refonte des documents d'**appels d'offre entreprise** et intégration de la durabilité à tous les niveaux

- Exemples
- > Adaptation du système de notation du prix T3 à T200
  - > Preuve de l'égalité salariale (LOGIB)
  - > Minimisation du transport des matériaux
  - > Enrobé tièdes et recyclés

Couche	SN 640 431-1-NA ( avant 09.2022)	EN 13108-1 ( dès 09.2022)	KIES für Generationen Guide des bonnes pratiques		SPC Spécifications techniques Minimum toléré	SPC Critères d'adjudication Pour la note max.
			Min conseillé	Max conseillé		
AC N	≤ 30 %	≤ 40 %	0 %	50 %	-	50 %
AC B	≤ 30 %	≤ 60 %	20 %	60 %	20 %	60 %
AC EME	≤ 30 %	≤ 60 %	10 %	50 %	-	60 %
AC T	≤ 60 %	≤ 80 %	50 %	90 %	50 %	90 %
AC F	≤ 70 %	≤ 100 %	60 %	100 %	60 %	100 %

# 3. DD - Réalisation au SPC



Cible 12.1 : Promouvoir une consommation et des marchés publics durables

> Aide à la réalisation des **appels d'offre mandataire** et intégration de la durabilité à tous les niveaux (*en cours*)

Exemples > Etablissement d'une instruction pour la rédaction de l'AOM

> Implication de référant DD

> Compétences en durabilité chez le mandataire

> Adaptation du système de notation du prix T2 à T1.5

> Etablissement de fiches d'aide à l'intégration du DD dans les projets

> Par phase SIA

> Par typologie de projet

> En lien avec les critères SNBS



# 3. DD - Réalisation au SPC



## Cible 3.3 Réduire les impacts de l'environnement sur la santé

### > Réduire les nuisances sonores dues au trafic

#### Exemples

- > Modération du trafic
- > Pose de phonoabsorbant
- > Acquisition de balayeuses permettant de maintenir son efficacité



## Cible 6.1 Gérer les eaux de manière intégrée en vue d'une amélioration de leur qualité

### > Optimiser la gestion des eaux de ruissellement de chaussée.

#### Exemples

- > Généralisation dès que possible de l'infiltration de l'eau de ruissellement de chaussée sur le bas-côté

# 3. DD - Réalisation au SPC



Cible 15.2 : Préserver durablement les fonctions du sol et restaurer les sols dégradés

Exemples

- > Amélioration de l'intégration de la protection des sols dans les documents d'appel d'offre
- > Formation continue des chef-fes de projet lien avec la protection des sols sur les chantiers



Cible 15.1 : Préserver la biodiversité, les écosystèmes et les espèces menacées

**> Mesure en collaboration avec le SFN**

# 4. DD - Place à la Biodiversité

---



Cible 11.3 Renforce l'urbanisation durable

Cible 11.4: Promouvoir un développement territorial cohérent, inclusif, permettant une utilisation rationnelle des ressources et la résilience face aux effets du changement climatique



*Cible 15.1 : Préserver la biodiversité, les écosystèmes et les espèces menacées*

*Cible 15.2 : Préserver durablement les fonctions du sol et restaurer les sols dégradés*

# 4. DD - Place à la Biodiversité

## Stratégie cantonale Biodiversité

L'infrastructure écologique

Action transversale

Coordination et synergie avec les autres plans et stratégies

O1. Planifier l'infrastructure écologique

O2. Intégrer l'infrastructure écologique dans les outils de l'aménagement du territoire et assurer la protection légale des biotopes

O3. Gérer les surfaces à valeur écologique et les structures naturelles

O4. Compléter l'infrastructure écologique selon les besoins

O5. Protéger et renforcer les espèces prioritaires

O6. Sensibiliser la population

O7. Promouvoir l'intégration de la biodiversité dans les différentes politiques sectorielles



# 4. DD - Place à la Biodiversité

---

## Action transversale

### Coordination et synergie avec les autres plans et stratégies

- > Favoriser les échanges, la collaboration et les contacts entre les différents acteurs (SFN, SPC, SMob, communes, mandataires,...)
- > Intégrer dans les premiers stades du projet les aspects liés au DD et à la biodiversité pour favoriser les synergies et trouver des solutions en amont en cas de divergences
- > Sensibiliser et développer les compétences en matière de DD et de biodiversité à tous les niveaux
- > Coordination et synergie avec les autres plans et stratégies

# 4. DD - Place à la Biodiversité

---

## O3. Gérer les surfaces à valeur écologique et les structures naturelles

### > M3-11: Entretien des talus routiers et ferroviaires

- > Directive SPC 996
- > Formation des cantonniers/cantonières
- > Entretien extensif des talus d'importance écologique



Source: Maxime Lanciaux

# 4. DD - Place à la Biodiversité

---

## O4. Compléter l'infrastructure écologique selon les besoins

- > M4-2: Inventaire des talus routiers et ferroviaires
  - > Mise à jour de l'inventaire
  - > Collaboration et coordination entre les acteurs
  
- > *M4-11: Valoriser les surfaces propriété de l'Etat*
  - > *Biotopes temporaires*
  - > *Friches*
  
- > M5-7: Réduction des effets négatifs liés aux infrastructures
  - > Prise en compte de la biodiversité, notamment des espèces prioritaires et la fragmentation des milieux dans les projets (planification et rénovation)

# 4. DD - Place à la Biodiversité

## Actions réalisées et en cours

- > Nomination d'un-e correspondant-e Biodiversité dans chaque équipe d'arrondissement (ERo)
- > Echanges réguliers entre le SPC et le SFN (DD, ERo, PRo,...)
- > Journée de formation et d'échange avec les correspondant-e-s Biodiversité
- > Elaboration de documents:
  - Fiche de relevé de la qualité des talus et de leur potentiel
  - Recommandations pour l'entretien des talus
- > Mise à jour de l'inventaire des talus (surfaces fauchées)
- > Projet de valorisation de talus



# 4. DD - Place à la Biodiversité

---

## Documentation

- > [SDD](#) - Stratégie de développement durable de l'État de Fribourg
- > [SCB](#) - Stratégie cantonale biodiversité
- > [promouvoir-la-biodiversite-dans-les-espaces-verts.pdf \(fr.ch\)](#) - Fiche SBat/SFN
- > [Portefeuille d'actions pour promouvoir la biodiversité en milieu bâti | Etat de Fribourg](#)
- > [Directive 996 F](#) - *Classification et principes de fauchages des surfaces vertes en bordure de route cantonale*
- > Recommandations et fiches (en cours d'élaboration)
  
- > [Divers documents](#) et informations à destination des communes et des mandataires

# 5. DD - Conclusion

---

- > La durabilité et la biodiversité doivent être prises en compte **sur toute la durée de vie** des infrastructures routières.
  - > Dans toutes les phases SIA
  - > Y compris durant la phase d'exploitation et de fin de vie
  - > À tous les niveaux des appels d'offre
- > Une implication et une bonne **coopération** entre toutes les parties prenantes permet de faciliter les processus et d'améliorer le résultat.
  - > Un bon exemple avec le SFN et le SPC 😊
- > Le développement durable pourra être mis en place au SPC grâce aux compétences de chacun et chacune et à leur **mutualisation**.
- > Les connaissances et les pratiques **évoluent**, de ce fait, les processus sont amenés à s'améliorer avec le temps
- > Une **documentation** importante est à disposition pour l'aide à l'application
- > Nous sommes à **disposition**.

# Merci de votre attention

---

N'hésitez pas à nous contacter :

> SFN : Anne-Laure Besson: [anne-laure.besson@fr.ch](mailto:anne-laure.besson@fr.ch)

> SPC : Bruno Spahni, [bruno.spahni@fr.ch](mailto:bruno.spahni@fr.ch)